

Conseil Municipal du 5 Décembre 2017

Ça tombe comme à Gravelotte ! ou le départ en catimini de Mme la DGS



Exit Mme la DGS (Directrice Générale des Services) :

pour quel motif ? rien a été dit, aucune précision a été demandée par les conseillers. Ça n'intéresse donc personne de savoir quel impact ce départ aura sur l'organisation des services, surtout, dans le contexte d'une crise sans précédent avec les employés qui viennent, rappelons-le, de renouveler leur préavis de grève illimitée pour décembre, une crise qui dure depuis 3 ans ! Est-ce une démission ? un licenciement ? Où est la politique de « transparence » si souvent mise en avant par la municipalité ? Tout cela ne regarde pas les Villiérais ? Allons-nous, une fois encore, être traités comme des enfants à qui l'on cache les petits secrets de famille réservés aux seuls adultes responsables ?

D'accord, on veut jouer ? alors jouons et que l'on ne soit pas étonné de nous voir émettre des hypothèses sur les causes de ce départ :

Hypothèse numéro 1 : une raison d'ordre privé ? dans ce cas, il est facile d'invoquer, en une phrase, une convenance personnelle. C'est simple et cela clôt tout débat... sauf, sauf... si l'on a peur d'être pris en flagrant délit de faire un gros mensonge.

Hypothèse numéro 2 : la faute professionnelle ? On se souvient de la grande délicatesse dont Mme Le Maire avait fait preuve à l'occasion de l'éviction d'une précédente DRH (un incroyable dérapage qui avait obligé Mme Le Maire et la DGS à venir nous demander très, très, très gentiment de bien vouloir, s'il vous plaît, ne pas diffuser les images). Donc, on l'a vu, d'habitude, Mme Le Maire ne s'embarrasse pas de scrupules pour 'balancer', face caméra, en plein conseil, histoire de se défausser d'une partie de ses propres incompétences et de ses responsabilités sur le personnel. Mais, là, non. Pourquoi? Alors, pas de fautes professionnelles ? aucun manquement ?

Hypothèse numéro 3: un problème d'ordre administratif, par exemple, un diplôme qui manquerait pour exercer légalement le poste de DGS ? Ce serait un peu gros, un peu embarrassant. Comment une telle chose aurait-il pu être possible ? alors que l'on est si tatillon quand il s'agit de gérer les échelons inférieurs, ici, en haut de la hiérarchie, on se serait 'arrangés' avec les règles ? Non, on

n'ose pas y croire, ce serait vraiment trop 'border line' et cela dé-crédibiliserait totalement la rigueur et le sérieux supposés de Mme Le Maire.

Alors quoi? Autre chose ? On ne sait pas.

Répétons la question :

Allons-nous, une fois encore, être traités comme des enfants à qui l'on cache les petits secrets de famille réservés aux seuls adultes responsables ?

Et oui, c'est exactement ce qui va se passer ! Rien ne sera dit. Circulez, il n'y a rien à voir. Comme d'hab.

Le cas de Mme la DGS n'est pas le seul à avoir été évoqué en conseil, d'autres têtes tombent :

Exit Mme la 'nouvelle' RH (Ressources Humaines) : un poste paradoxalement très sensible au turn-over depuis le début de l'actuelle mandature. Pour quel motif ? on saura pas non plus,

Exit M. Le Trésorier Principal, M. Loisel : accusé publiquement de faute professionnelle grave. Faute qui devrait coûter plus de 40000€ aux Villiérais, avec, en prime, un usage frauduleux de la propre signature de Mme Le Maire et du cachet de la Mairie. Incroyable. Espérons que Mme Le Maire a bien les preuves des faits qu'elle dénonce; il ne faudrait pas qu'une condamnation pour diffamation vienne aggraver la douloureuse...

A propos de condamnation - nous aurions dû commencer ici cette liste de disparitions - :

Exit une **agent d'animation en contrat « d'avenir »** qui s'est retrouvée à la rue, ayant perdu son logement à cause du non-paiement de son salaire sur une période de 6 mois. Là, on touche le fond. Là, cela devient vraiment sérieux. La procédure en cours aux Prud'hommes devrait, toujours selon Mme le Maire, aboutir une négociation autour de 10000€. Merci aux Villiérais qui paieront. « Mea culpa, mea maxima culpa » chantent en chœur Mme le Maire et Mme la toujours DGS. Qui parlait de faute professionnelle ? Comment cela se chiffre? Quelle valeur financière sera donnée pour le préjudice ? Combien pour le sort qui a été fait à cette « petite de Grigny... écorchée vive » (sic!) ?

Ajoutons pour faire bonne mesure, presque pour l'anecdote :

- **L'augmentation surprise + 2,5% de tous les tarifs des services municipaux**, augmentation décidée autoritairement par Mme Le Maire sans aucune concertation, pas même annoncée en commission financière. C'est tout à fait légal paraît-il. Qui a rendu cela légal?

A propos, à quoi servent les commissions ? à rien ! Comme on pourra l'entendre en fin de conseil de l'aveu des conseillers eux-mêmes.

Pour justifier cette augmentation massue (on rappellera que le taux d'inflation générale est quasi-nul, officiellement du moins), **Mme Le Maire évoque un risque de mise sous tutelle de la municipalité pour endettement excessif**, rien de moins! Tout va bien, tout va bien.

- **Le conflit avec les employés municipaux, préavis illimité déposé pour décembre**. Depuis 3 ans de conflit, la municipalité, d'un côté, les conseillers d'opposition, de l'autre en sont encore à tergiverser, incapables, pour les uns, de gérer la situation et de prendre leur véritables responsabilités, incapables, pour les autres, de prendre parti, ni même de s'informer en profondeur du problème, on se contente de balbutier, de désapprouver du bout des lèvres, en agrémentant le tout de propositions de façade, histoire de pouvoir dire plus tard : « vous voyez, on n'était vraiment pas d'accord, on s'est battu pour vous, mais on ne peut rien faire de plus... bla, bla, bla... »

Cela dure depuis 3 ans, répétons-le.

Que faudrait-il qu'il se passe pour que tout ce beau monde se sorte un peu les doigts du c... On attend quoi au juste ? Ah si ! On attend les résultats de l'audit. Merci Monsieur le conseiller à la

jeunesse.

Ouf, on a une bonne excuse, l'audit. Attendons. Avec un peu de chance, si tout se passe bien, on fera porter le chapeau au syndicat. P... de syndicat et dans 2 mois on en parlera plus.

Conclusion et amertume

Il existe une règle de conduite respectable à savoir ne pas tirer sur les ambulances. La municipalité de Villiers se délite, se liquéfie, l'argent file, les comptes se creusent : frais d'experts et d'avocats, procédures de dédommagements, en négociations commerciales perdantes... L'incompétence et le désenchantement s'affichent partout. Il règne un climat d'ennui profond, aucun éclair de motivation, une loose pesante. Le temps est peut-être venu, par respect vis-à-vis de cette règle de conduite (ne pas tirer sur les ambulances), de se taire (d'ailleurs personne n'écoute!) pour entendre l'orchestre jouer, accompagner un peu le naufrage.

Nous encourageons régulièrement les Villiérais à venir assister aux conseils. Mais, finalement, non. Ne venez pas. Il n'y a rien à voir, rien à apprendre. Il ne s'y passe rien d'utile.

La démocratie représentative locale à son plus bas, c'est-à-dire à son vrai niveau réel.

Philippe Moreau, ACPV

Conseil Municipal du 5 Décembre 2017

• 00:09:00 -

Approbation deu PV du conseil municipal du 14 septembre 2017

• 00:11:00 -

Décisions prises depuis la dernière session

Contrat Ets Horticoles Viet : 25K€/3 ans

Enfouissement cables haute-tension Eiffage : 89K€

reconduction du bail Casino : 23K€/an

Climatisation Enerchauff : 28K€

Expertise en recrutement : 9500€ > remplacement de la DGS

Départ de la DGS et RH : entretiens de recrutement

Aucune question n'a été posée par les conseillers concernant les raisons de ces départs concernant des postes à la tête de l'organisation de la municipalité.

• 00:20:00 -

Modification de la composition des commissions municipales

suite au remplacement de Stéphanie Forge par Philippe Leduc

• 00:21:00 -

Modification des délégations du Conseil municipal au Maire

Extensions des pouvoirs directes du Maire au détriment du conseil municipal :

4 ajouts et 4 modifications

• 00:35:00 -

Fixation du montant des indemnités d'élus sans application de la revalorisation du point d'indice

Indemnités des élus

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017					
ELUS	Nombre d'indemnités	Montant brut individuel	Montant brut mensuel	Montant brut annuel	Enveloppe Montant brut maximum possible de la strate avec la valeur du point en
MAIRE	1	1 729,67	1 729,67	20 756,04	25 393,96
ADJOINTS	7	615,84	4 310,88	51 730,56	71 103,06
CONSEILLERS	5	193,87	969,35	11 632,20	
Totaux			7 009,90	84 118,80	96 497,02
Montant disponible					12 378,22

Bilan négatif sur le rôle des commission :

Commissions fantômes, aucun retour public, aucun livrable, aucun controle

• 00:46:00 -

Décision modificative n*2 au budget primitif (commune) de l'exercice 2017

• 00:47:00 -

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

• 00:54:00 -

Non-paiement de l'indemnité de conseil du Trésorier Principal

L'indemnité de 980€brut/an prévue pour Monsieur Loisel, Trésorier Principal (de Savigny-sur-Orge, Receveur des Communes et Etablissements Publics) lui est refusé en raison de son traitement de l'affaire SBM

> correspondant à une perte de plus de 40K€.

Il lui est reproché d'avoir produit un faux en écriture avec usurpation du cachet de la mairie et de la

signature du Maire.

• 01:06:00 -

Acquisition de biens mobiliers d'un locataire du parc privé communal

• 01:16:00 -

Etablissement d'un groupement de commande entre les communes de Villiers-sur-Orge et Ballainvilliers

• 01:20:00 -

Compte-rendu d'activité relatif à l'exercice 2016 de la SORGEM

• 01:27:00 -

Rapport d'activité 2016 - EPCI : Coeur d'essonne

21 villes, 194000 habitants, 670 agents

59 conseillers (9 commissions)

Bureau communautaire : 21 élus (les maires)

132M€ en fonctionnement, 47M€ en investissement

Régie de l'eau : bug au niveau de la facturation (siret manquant !), la prochaine facture va regrouper 6 mois d'impayés.

Sécurité autour de la coulée verte

• 01:58:00 -

Modification de l'autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens du COV

• 02:00:00 -

Autorisation de signature de la convention « Devoirs Faits » de l'Education Nationale

Les ressources du C.L.A.S (rémunérées par la municipalité) vont être mises à disposition du Lycée Blaise Pascal, gracieusement, ou comment le manque d'effectif de l'éducation nationale est comblé par les mairies

• 02:18:00 -

Modification de l'annualisation du temps de travail des animateurs ALSH

Temps de travail effectif suite au retour de la semaine de 4 jours :

- période péri-scolaire : 1260hrs (36 semaines)

- période extra-scolaire : 347hrs (9 semaines)

• 02:23:00 -

Autorisation de négociation et de signature d'une transaction amiable entre la commune et un emploi d'avenir visant à mettre un terme à une procédure contentieuse

un agent d'animation « Emploi d'Avenir » (ALSH) a été licencié pour manquements.
Négociation prévue autour de 10K€, à l'amiable (pendant la période communication - Prud'hommes de Longjumeau 28 sept)
Cet agent a perdu son logement suite au non paiement de son salaires sur une période de 5 mois.
• 02:40:00 -

QUESTIONS DIVERSES

> +2,5% d'augmentation de tous les services municipaux.

Décision unilatérale prise sans aucune concertation par Mme Le Maire. Pas même une information auprès de la commission des finances.

▪ Tract de soutien à la municipalité

>> Situation des agents, dépôt de préavis de grève illimitée pour décembre

Toujours en attente des résultats de l'audit

Préavis de grève illimitée pour décembre

- **voyage scolaire annulé**

- **présence des gens du voyage** : impact sur l'immobilier
une pétition pour la population apporte un soutien ?

- **propreté du point relais Casino**

Le ramassage des encombrants : une catastrophe, coûteuse

- **Conseil Municipal des Jeunes : abandon**